## Crédit d'impôt, TVA à 7%: les nouveautés fiscales pour 2012

#### **TVA 7%**

Le nouveau taux de TVA à 7% s'applique, à compter du 1er janvier 2012, à l'ensemble des produits aujourd'hui soumis au taux de 5,50%.

Le taux normal de TVA est de 19,6 % mais certains travaux peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit. Ce taux réduit était de 5,5 % en 2011. Il passe à 7 % au 1er janvier 2012.

Le taux de 7 % s'applique aux travaux achevés à compter du 1er janvier 2012.

**Attention!** La liste précise des travaux concernés par le taux réduit de TVA à 7% sera fixée par arrêté du ministre chargé du budget. Les informations indiquées ci-dessous sont susceptibles d'être modifiées:

**TVA 7%**: Pour quels travaux?

L'amélioration de votre système de chauffage :

- régulation ;
- changement de chaudière ;
- installation d'un chauffage au bois,

La vente de bois de chauffage:

- -bûches
- -granulés bois
- -bûches densifiées

**TVA 7%**: Pour qui?

Ce dispositif concerne toutes les personnes physiques ou morales qui font faire des travaux : propriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire occupant à titre gratuit, syndicat de copropriétaires, société civile immobilière (SCI).

**TVA 7%**: pour quelle habitation?

- -Une résidence individuelle ou secondaire achevée depuis 2 ans ;
- -Une maison ou un appartement achevés depuis 2 ans

# Crédit d'impôt 2012 :

La loi de finances pour 2012 a modifié l'article 200 quater du code général des impôts et fixé de nouveaux taux en fonction de la nature des dépenses engagées.

<u>Un rabot supplémentaire de 15%</u> a été rajouté aux taux du crédit d'impôt développement durable 2012. Ce rabot supplémentaire devrait être officialisé par décret prochainement.

## Pour l'installation d'un poêle à bois ou poêle à granulés

Taux du crédit d'impôt à compter de 2012 en % des dépenses TTC (y compris rabot de 15%)

-15% (26% en cas de remplacement des mêmes matériels)

Conditions pour bénéficier du crédit d'impôt 2012

Logement achevé, acquis neuf, acquis en l'état futur d'achèvement ou que le contribuable fait construire entre le 01/01/2005 et le 31/12/2012.

### Nos poêles à bois sont éligibles au crédit d'impôt!

Venez les découvrir dans votre magasin €CO-POÊLES

273 boulevard de la Prairie, 44150 St Géréon Tél : 02 40 83 22 18

(lundi 14h à 19h et Mardi au samedi 10h 13h et 14h 19h)